

sang que vous ne devriez pas craindre de verser pour la cause de la foi et pour sa propagation". Le chapeau n'a pas toujours été en usage, il fut donné aux cardinaux, en 1214, par Innocent IV. Dans un autre consistoire, les nouveaux cardinaux reçoivent du pape, l'anneau et le titre presbytéral ou la diaconie qui leur est assigné.

Si le nouveau dignitaire n'est pas de Rome, la lettre d'avis lui est expédiée par un garde noble du pape qui est aussi chargé de lui porter la calotte rouge. Mais c'est toujours un prélat de la cour de Rome qui reçoit mission de lui remettre la barette.

**Congrégations.** Les cardinaux forment plusieurs Congrégations dont chacune est composée d'un certain nombre d'entr'eux et dont le président prend le titre de préfet. Il y a aussi un ou plusieurs secrétaires qui sont ordinairement des évêques et quelquefois des prélats. Parmi ces congrégations, les unes s'occupent d'affaires qui regardent le gouvernement de l'église, d'autres ont pour objet les affaires de l'état. Dans la plupart de ces congrégations des prélats et des religieux sont adjoints aux cardinaux, sous le nom de consultants, mais ils n'ont que voix consultative et ils ne votent pas; ce sont eux qui préparent les matières qui doivent être soumises dans les congrégations dont ils font partie.

Il me serait impossible de donner ici une liste complète de toutes ces congrégations, et je ne vais qu'indiquer les principales.

La première se nomme le *Saint-Office*. Elle a pour président le pape lui-même, elle examine et juge ce qui a rapport à la foi. La congrégation des *évêques* et des *réguliers* prend soin des diverses questions d'intérêt matériel des évêques et des religieux. Celle du *Concile* est chargée d'interpréter les décrets du concile de Trente. Celle des *rites* a pour objet les cérémonies du culte; elle est aussi chargée en grande partie, de ce qui concerne la béatification et de la canonisation des saints. La congrégation des *indulgences* et des *reliques* présente au pape, les demandes d'indulgences et prononce sur l'authenticité des reliques. Celle de l'*Index* examine les ouvrages imprimés et décide de leur orthodoxie; elle publie, de temps en temps, la liste des ouvrages qu'elle condamne, et comme cette liste s'appelle *Index*, on dit qu'un ouvrage a été mis à l'*index*, pour signifier qu'il a été condamné. La congrégation de la *propagande* dirige les missions dans les diverses contrées de la terre; elle étend même son autorité sur les pays dont le gouvernement n'est pas catholique, par

conséquent sur le Canada, sur les Etats-Unis, sur la Grande Bretagne et l'Irlande.

C'est dans la congrégation *consistoriale* que se discutent toutes les matières importantes qui doivent être amenées devant le consistoire, l'usage ne permettant aucune discussion dans ce dernier.

Il va sans dire que les décisions de toutes les congrégations romaines, du moins en matières importantes, sont soumises au Pape, pour son approbation.

C'est parmi les cardinaux que sont choisis les principaux fonctionnaires tant ecclésiastiques que civils. Voici leur titre et leurs emplois: le secrétaire d'Etat; c'est le principal ministre du Pape; le *Camérier* qui a la surintendance des finances. Le secrétaire des *Brefs*, dont le nom indique assez les fonctions. Le *prodataire*; c'est lui qui dispose des bénéfices, et c'est à lui qu'on s'adresse pour les dispenses. Le vice-chancelier; il préside à la chancellerie romaine. Le vicair de Sa Sainteté; il est chargé, par rapport à la ville de Rome, de toutes les fonctions d'évêque. Le grand *pénitencier*, c'est à lui qu'on a recours pour les dispenses et décisions qui regardent le confessionnal, &c.

C'est encore parmi les Cardinaux que ont pris les principaux gouverneurs des provinces des états pontificaux: on leur donne le titre de légat. Enfin c'est toujours un cardinal qui est envoyé dans les pays étrangers, avec le nom de légat à *latere*, pour y régler des affaires très-importantes; c'est ainsi que le cardinal *Caprara* fut envoyé en France, lors du rétablissement de la religion catholique en ce pays.

J. C.

(A continuer.)

**L'ABEILLE.**

"Porran et hæc olim meminisse juvabit."

QUÉBEC, 23 Janvier 1851.

A VENDRE,

AU BUREAU DE L'ABEILLE,

LA CROIX PRÉSENTÉE AUX MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DE TEMPÉRANCE par Alexis Mailloux, vicaire-général, seconde édition.

—AUSSEI,—

Le Recueil de Cantiques, quelques exemplaires du Chansonnier des Collèges, etc., etc.

Les très jolies chansons et romances du *Chansonnier des Collèges* il ne convenait pas de placer ces chansons populaires qui ne sont guères que de la prose mal rimée souvent dépourvue de sens; on ces chansons devinrent historiques depuis qu'on ne boit plus que de l'eau et qu'on appelle chansons à boire.

Un certain nombre de ces chansons cependant sont amusantes par leur ton enjoué; d'autres méritent attention comme chansons de *marche*; et notre presse infatigable qui n'a d'autre vue que notre amusement a commencé à publier sous le titre de *chansons* un recueil de ces poésies et chants populaires, burlesques, bacchiques et.

La première livraison a excité des réclamations. On aurait dû nous savoir gré au contraire de montrer tout d'abord que nous ne voulions tromper personne. La première chanson est un souvenir de 1837. On se plaint qu'on ne sait pas l'air du *Chouan*. On vous dit en tête que c'est l'air *ce qui n'amuse dans un spectacle...* Je ne le sais pas! Eh bien c'est l'air de *Manon Giroux* Je ne le sais pas non plus! Dame! Si vous ne savez pas l'air de *Manon Giroux* ce n'est pas la faute du *Chouan* (en passant, nous pourrions donner la musique de *Manon Giroux* à qui la voudrait.)

Le reste de la première livraison est consacré à l'interminable complainte du Juif errant. C'est la traduction d'une croyance populaire que nous devons aimer à trouver dans notre recueil; au reste puisqu'elle avait à paraître, mieux valait que ce fût tout de suite que plus-tard.

La seconde livraison va racheter la première. On y trouve d'abord *le revenant Simon*, un peu bête, mais qui a une bonne morale.

. . . je n'crois plus maintenant,  
Qu'aux r'venans vivants.

Puis, *Fanfan latulipe*, *Fanfan* que tout le monde aime; . . .

Derrière chez nous il y a un étang.  
Rouli roulait.

que nous roulons si gaicement en revenant de Maizerets; enfin

Il était une bergère,...

une chanson d'enfance.

Si je ne craignais d'être indiscret, je dirais que les livraisons subséquentes ne seront guères moins intéressantes que celle-ci.

Vous ne demandez quel sera le terme à la publication des *Chansons*: j'allais dire: tant que vous serez d'humeur à rire; mais je crois que cela nous mènerait trop loin: tout ce que je puis dire de plus sûr, c'est que nous continuerons tant que nous ne discontinuerons pas.

—OCCO—

De nos jours, le repos du dimanche est indignement violé dans la plupart des villes et dans une trop grande partie des campagnes de la France. Une foule de manufacturiers et de marchands font durer le travail du dimanche jusqu'à l'heure où les exercices obligatoires du culte ont cessé.